

Image not found or type unknown



expertise amiable 5 mois avant la liquidation

Par **NEGRINE**, le **21/08/2019** à **02:49**

93000.€ payé a une entreprise. constatation d' abandon de chantier, diverses malfaçons et non fourniture de produit payé escalier, éléments de toiture et isolation ... une expertise amiable signée ou il reconnait les faitss lui donnait jusqu'au 30 juin pour refaire et finir les travaux à ses frais. le 27 juin elle dépose une demande de liquidation judiciaire. suis je creancier privilégié et puis je attaquer pour fraude car 2eme lisuidation et reouverture le 1er juillet au nom de son fils meme adresse d une nouvelle entrepise !!